

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
CHAMPIONNAT DE PÉTANQUE DOUBLETTES
DAMES et HOMMES DE LA LIGUE OUEST

Samedi 1^{er} mars 2025
LAVAL (Mayenne)

Annexe 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de pétanque doublettes de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **Samedi 01 mars 2025** avec le soutien du Club Laval pétanque de Laval, 8 rue Jean Macé 53 000 LAVAL.

Ce championnat (ouvert aux joueurs et joueuses de la Ligue Ouest) servira d'épreuve qualificative pour le championnat national FCD. Les équipes qualifiées auront un droit d'engagement fixé par la note d'organisation du national.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

- a) **Club Accueillant** : Club de Laval pétanque
- b) **Conseiller technique** : Aurélie BRISSON - yabrisson@yahoo.fr - 06 71 59 29 19
- c) **Règlement général et particulier** :

Le championnat national FCD aura lieu les 7 et 8 juin 2025 à LE POUZIN (07).

Le nombre d'équipes qualifiées par ligue pour la phase nationale du championnat est le suivant :

- 2 équipes masculines, 1 équipe féminine minimum et la ou les équipes championnes en titre.
- Les autres équipes masculines et féminines qualifiées se font au prorata par ligue de la participation aux phases qualificatives régionales.

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD, l'appartenance à une section pétanque n'est pas obligatoire. Chaque club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

Nota : Si la participation est inférieure à 8 équipes, une seule équipe est qualifiée pour le championnat de France

Formule suivant le nombre de doublettes :

- En poule puis phase finale (quart, demi et finale à définir en fonction du nombre d'équipes engagés).
- Les parties se jouent en 13 points ou en 50 minutes.
- En cas d'égalité, au coup de sifflet, une mène supplémentaire sera exécutée.

Composition des équipes :

Les équipes de doublette Homme et Femme doivent être constituées de 2 personnes de même sexe quel que soit leur origine.

Les joueurs classés « Sportifs de Haut Niveau » et les joueurs classés « Élite » ne sont pas autorisés à participer au championnat de la Fédération des clubs de la défense.

Aucun changement de composition ne sera admis après le début de la compétition.

d) Arbitrage :

Conseillère technique ligue.

e) Horaires :

Début de la compétition à **8h30**.

f) Équipement :

23 terrains délimités couverts et sanitaires.

g) Tenues :

Une tenue particulière n'est pas exigée, cependant elle devra être uniforme (haut et bas) pour le championnat national.

h) Récompense :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

A la charge des clubs.

b) Accueil :

À partir de 7h45 au Club Laval pétanque de Laval - 8, rue Jean Macé - 53 000 LAVAL.

Attention le parking est une zone bleue. Il faut penser au disque de stationnement.

c) Restauration :

Un déjeuner est prévu au restaurant

Le coût du repas des joueurs est pris en charge par la Ligue Ouest.

Le club organisateur ou le CTS fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture de la restauration.

Les autres personnes (accompagnateurs, chauffeurs etc.) s'acquitteront du prix du repas auprès du restaurateur. Prévenir le conseiller technique pour la réservation des repas.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

e) Pot de clôture :

Il sera organisé à l'issue de la proclamation des résultats. Le coût de ce pot de clôture sera pris en charge par la ligue Ouest.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2024-2025. Une carte d'identité pourra être demandée.

Aucune licence temporaire ne sera acceptée compte tenu que cette compétition est qualificative pour le national FCD.

b) Engagements :

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 19 Février 2025** (délai de rigueur).

Attention Le trésorier de la ligue Ouest adressera au club organisateur une facture correspondante au nombre de participants au championnat de pétanque.

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. **Aucun paiement sur place.**

NB : Les équipes qualifiées pour le championnat national auront à acquitter un droit d'engagement fixé par la note d'organisation à paraître ultérieurement.

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

e) Bilan activités et compte-rendu

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif pétanque de la Ligue

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

